

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cagny  
2026xx69

Dossier n° PC 014 119 21 R0012 M03

Dossier déposé le 30/03/2026

Dépôt affiché le :

Demandeur : PARTELIOS HABITAT

Représenté par : Monsieur Benoît GANDIN

Nature des travaux : Modifications des aspects de façade, des menuiseries extérieures et du porche piéton

Adresse du terrain : 13 route de Paris à Cagny (14630)

## ARRÊTÉ

accordant un permis de construire modificatif  
au nom de la commune de Cagny

Le Maire de Cagny,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Cagny approuvé le 24 novembre 2016 et modifié le 29 août 2024 ; zone U ;

Vu l'avis Favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 28/04/2026 ;

Vu le permis de construire initial n° PC 014 119 21 R0012 accordé en date du 25/08/2021 ;

Vu le permis de construire modificatif n° PC 014 119 21 R0012 M01 accordé en date du 06/04/2022 ;

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 30 mars 2026 par PARTELIOS HABITAT, représenté par Monsieur Benoît GANDIN dont le siège social se situe 2 rue Martin Luther King à SAINT-CONTEST (14280) ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour modifier des aspects de façade (modifications des balcons, suppression des modénatures d'enduits sur le bâtiment d'habitation, remplacement des garde-corps des coursives nord par des garde-corps à barreaudage métallique, modification de l'aspect des brises-soleil en attique), des menuiseries extérieures (suppression des impostes vitrées, remplacement des garde-corps des fenêtres par l'ajout d'allèges vitrées fixes) et modification du porche piéton d'accès au bâtiment ;
- Sur un terrain situé 13 route de Paris à Cagny (14630).

## ARRÊTE

### Article Unique

Le permis de construire modificatif est ACCORDÉ.

**AFFICHÉ LE**  
**25 JUIN 2026** n° 216.

Fait à Cagny, le 24 juin 2026  
Par délégation du Maire,  
L'Adjoint à l'urbanisme,  
Pascal GENISSEL



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*